



Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Pour la réalisation des prestations d'audit comptable et financier de l'Agence de Gestion des Routes (Exercices 2021- 2022- 2023)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru le journal « L'AS » du 17 Décembre 2020.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son programme d'entretien routier annuel et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations de services intellectuels relatif à l'audit financier et comptable des exercices 2021-2022 et 2023.
3. L'objectif de cette mission consiste à accomplir un audit financier et comptable. Il s'agit d'un audit spécifique de l'Agence qui englobera les ressources provenant des bailleurs de fonds et les fonds mis à disposition par le Gouvernement du Sénégal par le biais du BCI, FERA,....

Les objectifs spécifiques de l'audit sont les suivants :

- Vérifier que toutes les ressources de l'Etat du Sénégal (FERA, BCI) et celles provenant des bailleurs de fonds ont été employées dans un souci d'économie et d'efficience et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
 - Vérifier que tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été normalement tenus au titre des différentes opérations relatives au PERA et aux autres projets routiers ;
 - Vérifier que les comptes de l'Agence ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes comptables internationales pertinentes ; s'ils donnent une image fidèle de la situation financière des projets au (jour/mois/année), ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
 - exprimer une opinion indiquant que, à tous égards pertinents sur les états financiers des exercices 2021, 2022 et 2023 selon les normes de la profession applicables au Sénégal et au plan international;
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des

services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (une brève description des activités, des domaines d'intervention et du nombre d'années d'expérience du cabinet, les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues, la structuration technique et managériale du cabinet, une description des qualifications générales du personnel permanent).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte de cabinets présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante l'issue de cet AMI. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode du moindre coût (SMC). Les Consultants seront présélectionnés selon les règles de procédure du décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics du Sénégal et sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après:

- Qualification générale dans le domaine de l'audit comptable et financier : noté sur **20 points** ;
- Expérience du cabinet dans l'exécution de missions similaires (missions d'audit financier et comptable réalisées au cours des dix dernières années), notée sur **40 points**, soit 10 points par mission similaire réalisée pour un maximum de quatre (04) missions ;
- Qualification du personnel permanent pour conduire la mission notée sur **40 points** ;

Ce personnel doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes :

- un associé, responsable titulaire d'un diplôme d'expertise comptable ou équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins dix (10) ans, noté sur **12 points** ;
- un directeur de mission, auditeur principal, titulaire d'une maîtrise ou master II en comptabilité, audit, gestion ou équivalent, ayant au moins six (6) ans d'expérience, noté sur **10 points** ;
- un chef de mission, auditeur principal titulaire d'une maîtrise ou master II en comptabilité, audit, gestion ou équivalent de niveau BAC +4 ayant au moins trois (3) ans d'expérience noté sur **08 points** ;
- 4 assistants confirmés titulaire chacun d'une maîtrise ou master II en comptabilité, audit, gestion ou équivalent de niveau BAC + 4 ayant au moins trois (3) ans d'expérience, noté sur **10 points**.

Le nombre de point requis est de quatre vingt (80) points.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables (du Lundi au Vendredi) de 9 heures à 17 heures (GMT) :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann
Résidence, BP : 25 242 Dakar-Fann.

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn rndour@ageroute.sn, bbeye@ageroute.sn

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard **le 09 septembre à 11 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Cabinet en vue de la réalisation des prestations d'audit comptable et financier de l'Agence de Gestion des Routes (Exercices 2021- 2022- 2023)** »

La langue de travail sera le français.

Le Directeur Général